

VIOLENCES  
CONJUGALES  
VIOL HARCELEMENT

**Protocole départemental de  
prévention et de lutte contre  
les violences faites aux femmes**  
15 mars 2016

MARIAGE SEXUELLE  
FORCE ATTOUCHEMENT  
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE AGRESSION  
EXCISION SEXUELLE

[stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)



## **PROCOLE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

### **PREAMBULE**

**Vu le contexte international et les principales décisions prises en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier,**

La convention de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), adoptée le 18 décembre 1979, ratifiée le 14 décembre 1983 par la France

La résolution 54/134 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 17 décembre 1999 qui proclame le 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011

La 58<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition des femmes de l'ONU du 11 mars 2014 qui relève l'importance de faire figurer comme cibles l'éradication de la violence à l'égard des femmes

**Vu les textes en vigueur en France en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier,**

La loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants

La loi n°2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel

L'article 1 de la loi n°2013-711 du 5 août 2013 relatif à la transposition en droit interne à l'article 225-4-1 du code pénal de la définition juridique de la traite des êtres humains que la convention n°197 du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a adoptée le 16 mai 2005

La loi n°2014-476 du 14 mai 2014 qui autorise l'Etat Français à ratifier la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

La proposition de loi cadre renforçant la lutte contre le système prostitutionnel

Le décret n° 2010-1134 du 29 septembre 2010 relatif à la procédure civile de protection des victimes de violences au sein des couples

Le décret n° 2013-7 du 3 janvier 2013 portant création d'une mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

**Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017), et le plan départemental de prévention de la délinquance qui en découle, déclinés sur les territoires par les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont le programme d'actions prévoit notamment l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes**

**Vu le 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016 du ministère des droits des femmes,**

**Axe 1 :** Organiser l'action publique autour d'un principe d'action partagé : aucune violence déclarée ne doit demeurer sans réponse.

**Axe 2 :** Protéger efficacement les victimes

**Axe 3 :** Mobiliser l'ensemble de la société

**Vu les recommandations de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et du Haut Conseil à l'Egalité,**

**Vu les engagements et textes signés localement :**

La convention départementale signée le 9 mars 2015 en application du protocole cadre relatif au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales du 13 novembre 2013

La convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère, signée le 9 juin 2015

## INTRODUCTION ET ENGAGEMENTS

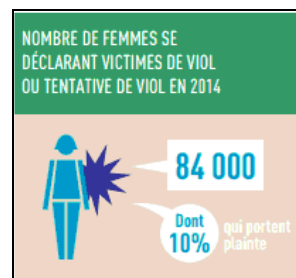
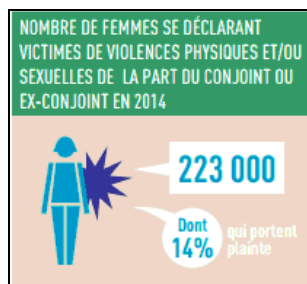
Les violences faites aux femmes sont multiples : les violences sexuelles, le mariage forcé, la prostitution, les mutilations sexuelles, les violences économiques et les violences physiques. Elles n'épargnent aucun milieu, aucun territoire, aucune génération.

Les violences faites aux femmes désignent « Tout acte de violence sexiste qui cause ou est susceptible de causer à la femme une atteinte à son intégrité ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique, y compris la menace d'un tel acte, la contrainte et la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Elles sont l'expression la plus grave des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans notre société.

Depuis les années 2000 et l'enquête sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), le phénomène est mieux connu au niveau national.

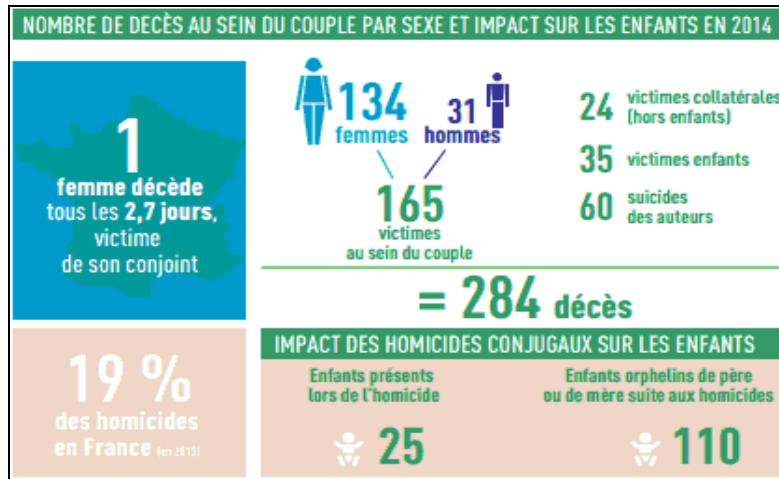
D'après les résultats des enquêtes Cadre de Vie et Sécurité 2010-2014, la proportion de femmes se déclarant victimes de violences sexuelles au cours de l'année précédant l'enquête est plus de 3,5 fois supérieure à celle des hommes.

2,3 % des hommes et 2,5 % des femmes de 18 à 75 ans disent avoir été victimes d'au moins un acte de violences physiques ou sexuelles au cours de l'année précédant l'enquête, soit une estimation de 554000 femmes et 484000 hommes victimes, en France. La proportion de ces violences est 2,5 fois plus importante au sein du ménage.

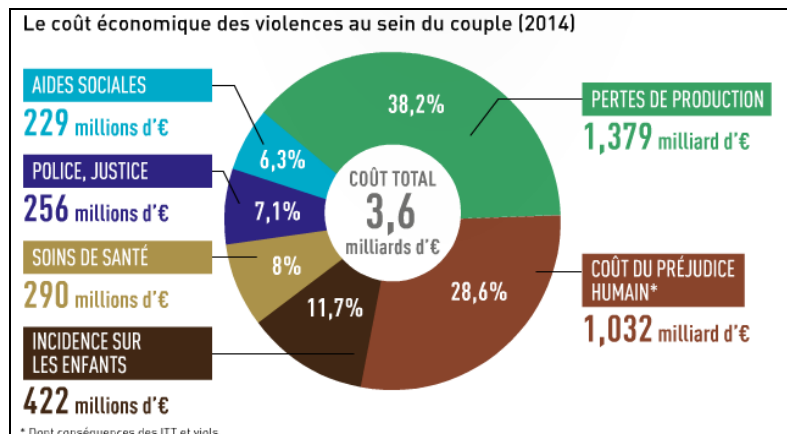


En France, une femme décède tous les trois jours, victime de son partenaire ou de son ex-partenaire, en 2015. Les meurtres imputables aux violences au sein du couple représentent près d'1 meurtre sur 5 commis en France.

Ces meurtres sont tous liés par un même type de violence : des violences sexistes faites aux femmes parce qu'elles sont des femmes. On nomme cela violences faites aux femmes, elles sont désignées féminicides ou violences de genre. Ces violences entravent la liberté des femmes, affectent leur santé, mais aussi celles des enfants exposés aux violences. En France, en 2014, 143 000 enfants vivent dans des ménages où des femmes adultes sont victimes de violences.



Les violences conjugales représentent un coût économique pour l'ensemble de la société, estimé à 3,6 milliards d'euros.



En Bretagne, **un observatoire régional des violences faites aux femmes** a été mis en place dès 2009.

L'objectif est d'observer et d'innover pour apporter des réponses concrètes et partenariales aux femmes victimes de violences. L'observation vise à révéler l'ampleur des violences, comprendre leurs caractéristiques et mieux connaître les démarches des victimes et leurs besoins. Elle permet aux actrices et acteurs impliqué.e.s dans l'observatoire d'appuyer leur action sur une compréhension commune des violences.

Le recueil et l'analyse de données sont toujours mis en perspective avec leur utilité : l'amélioration du repérage, de la prise en charge des femmes victimes de violences et l'évaluation des dispositifs existants notamment.

La fonction d'observation permet de recenser les réponses apportées sur le territoire et de les faire connaître. La diffusion de cette information auprès des professionnel.le.s et du public facilite une meilleure orientation des victimes et une meilleure fluidité des parcours. L'observatoire constitue un centre de ressources de référence pour les actrices et acteurs sur le

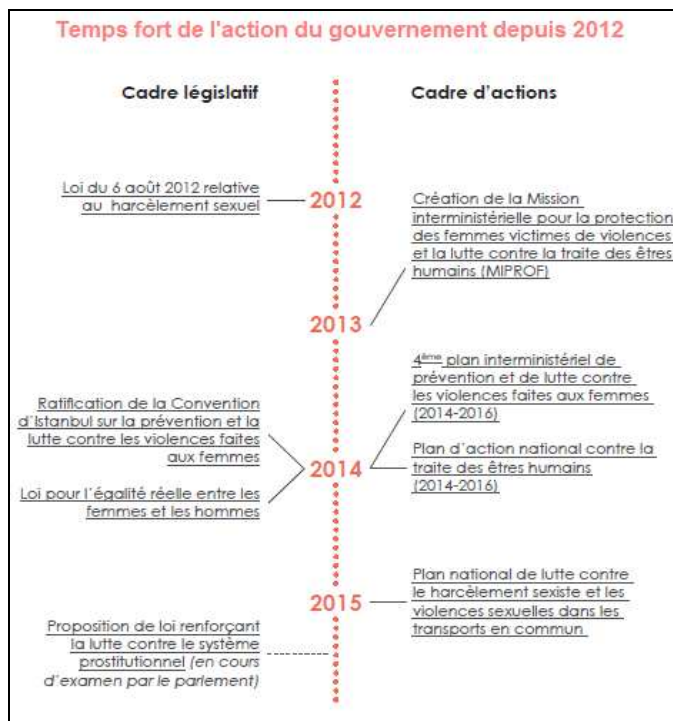
territoire. Il organise d'ailleurs des temps de rencontre ouverts à l'ensemble des professionnel.le.s, afin de développer une culture commune et faciliter les partenariats.

En 2014, 4 892 femmes victimes de violences ont été accompagnées par les 17 associations participant au recueil régional des données statistiques, dont 800 par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Finistère.



**Le 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes**

Depuis près de 10 ans, plusieurs lois furent adoptées, notamment la loi du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et plusieurs plans interministériels engagés.



L'exigence et l'action du gouvernement portent sur l'ensemble des formes de violences. Ainsi, l'action publique contre les violences est globale.

Elle vise, d'abord, à mieux accompagner les victimes tout au long de leur parcours de sortie : en favorisant la dénonciation des violences, en améliorant la première prise en charge des femmes victimes et en améliorant leur protection, dans l'urgence comme dans la durée.

L'action publique apporte également des réponses adaptées à certaines formes de violences ou aux lieux dans lesquels ces dernières sont commises.

Enfin, l'action publique crée les conditions d'une mobilisation de l'ensemble de la société, via de grandes campagnes de sensibilisation, une meilleure connaissance statistique des violences et l'engagement des collectivités territoriales.

Ces grandes orientations sont inscrites au sein du 4<sup>ème</sup> **plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes**. Ce plan triennal, adopté en 2014, est structuré autour de trois priorités :

1. organiser l'action publique autour d'un principe : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse

Le plan prévoit les mesures pour systématiser les réponses à toutes les étapes du parcours des victimes et pour assurer la prise en charge la plus précoce possible, notamment sur les plans sanitaire et judiciaire.

Le système de santé est le lieu de premier recours pour les femmes victimes de violences : en France, un quart des femmes victimes font appel en premier recours à un médecin. Les violences faites aux femmes sont **un enjeu majeur de santé publique**, l'Organisation Mondiale de la Santé a évalué que les femmes victimes de violences perdent entre 1 et 4 années de vie en bonne santé et que la prise en charge ambulatoire d'une femme victime coûte deux fois et demi plus cher que la prise en charge d'autres femmes. Les autres comorbidités les plus couramment soulignées sont la prématurité des nouveaux nés, l'abus de substance psychoactives, la dépression et les problèmes gynécologiques.

La formation des professionnel.le.s de santé est donc un enjeu central (cf. axe 3).

La prise en charge des femmes victimes nécessite de travailler sur des parcours médico-sociaux adaptés intégrant également le volet judiciaire.

2. la protection des victimes

Le plan prévoit **le renforcement de l'ordonnance de protection**, la mise en place du **téléphone d'alerte pour les femmes en grave danger**, le renforcement des outils de prévention situationnelle et l'organisation de la réponse pénale aux auteurs de violences.

3. la mobilisation de l'ensemble de la société

Le plan implique une politique transversale de prévention des violences faites aux femmes, dans les médias et sur Internet mais aussi dans les espaces de socialisation : l'école, l'université, le sport, le monde du travail.

Le plan crée les conditions d'une mobilisation de l'ensemble des services publics et des professionnel.le.s, à travers le travail de la **Mission interministérielle de protection contre les violences faites aux femmes et de lutte contre la traite des êtres humains**

(MIPROF), qui mobilise l'ensemble des services publics et professionnel.le.s en contact avec les femmes victimes de violence, pour mettre en œuvre des plans de formation de grande envergure.

## **La déclinaison du 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dans le Finistère**

Au niveau départemental, ce plan est décliné par l'Etat et ses partenaires regroupés au sein de la **Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes**. Cette commission, instance à part entière, est aussi une émanation du conseil départemental de prévention de la délinquance. Elle s'appuie sur ce conseil et les onze Conseils Intercommunaux ou Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du département. Cette formation est réunie au minimum une fois par an, sous la Présidence de Monsieur le Préfet, et favorise les partenariats. Elle permet d'organiser et de coordonner les actions locales en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle est animée par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, placée au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

**Plusieurs actions sont menées dans le cadre des trois axes prioritaires fixés par le 4<sup>ème</sup> plan interministériel. Elles sont synthétisées ci-après par axe et inscrites dans les fiches composant le présent protocole.**

1. organiser l'action publique autour d'un principe : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse

La part des femmes qui dénoncent les violences dont elles sont victimes, est encore faible. Seulement 15% des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex conjoint déposent plainte.

C'est pourquoi, la convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales a été signée le 9 mars 2015 (annexe 1). Cette convention locale vise à coordonner et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : justice, forces de sécurité et associations. Elle réaffirme le principe du dépôt de plainte suivi d'une enquête judiciaire en matière de violences conjugales. Elle organise la mise en place d'une réponse systématique pour les victimes.

Afin d'orienter au mieux les victimes, la plaquette recensant les structures présentes localement a été actualisée (annexe 1). Cette plaquette est en ligne sur le site [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr).

2. la protection des victimes

La généralisation du Téléphone Grave Danger sur l'ensemble du territoire est prévue par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La convention relative au déploiement du Téléphone Grave Danger sur le département a été signée le 9 juin 2015 (annexe 2). Sur le Finistère, 6 téléphones sont actuellement disponibles. L'attribution de ce dispositif de téléprotection par le Procureur a débuté en lien avec les associations partenaires. Par ailleurs, un travail a été amorcé sur la question de l'hébergement et du logement des femmes victimes de violences. Le projet consiste en l'élaboration d'un protocole partenarial



pour garantir un socle de prestations communes et minimales en direction des femmes victimes de violences, dès le premier accueil jusqu'à la sortie du dispositif d'hébergement, quelque soit le lieu géographique ou le dispositif mobilisé. L'objectif est d'améliorer la qualité de la réponse apportée aux femmes victimes de violences et, le cas échéant, à leur.s enfant.s.

### 3. la mobilisation de l'ensemble de la société finistérienne

Des actions de formation des professionnel.le.s sont prévues dès 2016 par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, en lien avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Afin de sensibiliser le grand public à la question des violences, de nombreuses manifestations sont organisées dans le département, notamment lors de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Des actions de prévention sont également menées régulièrement.

*La seule manière de sortir de la violence* est l'éducation, souligne Françoise Héritier, anthropologue, ethnologue et féministe française.

La déléguée départementale aux droits des femmes travaille de façon régulière avec les services départementaux de l'éducation nationale. Elle s'appuie sur une convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif signée le 4 décembre 2014.

## **Le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Finistère**

L'objectif général est de continuer à construire un réseau d'actrices et d'acteurs, composé des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations, pour rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences envers les femmes, dans les domaines de la prévention, de la répression et de la réparation.

Ses objectifs principaux sont de :

- conforter et pérenniser le partenariat, le travail en réseau et ainsi faciliter la déclinaison à l'échelle départementale du 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes
- formaliser nos références et notre culture communes relatives à cette politique publique prioritaire
- renforcer la cohérence entre les signataires sur l'ensemble du département
- faire connaître et valoriser la contribution de chaque partenaire
- permettre à chacun.e d'avoir une vision globale du dispositif départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

**Les signataires du protocole sont des acteurs de proximité, engagés et mobilisés dans la lutte contre les violences faites aux femmes.**

**Chaque signataire s'engage à :**

- **prévenir et lutter contre ces violences en mettant en œuvre la fiche-action du présent protocole le concernant**
- **participer à la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes**
- **relayer les éventuelles campagnes départementales**
- **actualiser les éléments le concernant dans le présent document**

Le Préfet est chargé de la mise en œuvre de ce protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, établi au sein de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes.

Le présent protocole prend effet à la date de signature. Il sera prolongé par tacite reconduction. Il est construit pour être vivant. Il sera régulièrement actualisé et reste ouvert à l'adhésion de nouveaux signataires.

Un bilan de sa mise en œuvre sera dressé, annuellement, en commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes.

## LES PARTENAIRES

### Organismes publics et institutions

#### Services de l'Etat et de la Justice en Finistère

- Préfecture - *page 13*
- Tribunal de Grande Instance – Quimper - *page 14*
- Tribunal de Grande Instance – Brest - *page 15*
- Direction Départementale de la Sécurité Publique - *page 16*
- Groupement de gendarmerie départementale - *page 17*
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - *page 18*
- Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - *page 19*
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale - *page 21*
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale - *page 23*

#### Collectivités territoriales

- Conseil départemental du Finistère- *page 25*
- Brest Métropole- *page 26*
- Concarneau Cornouaille Agglomération- *page 28*
- Morlaix Communauté- *page 29*
- Quimperlé Communauté- *page 30*
- Ville de Douarnenez - *page 31*
- Ville de Landerneau - *page 32*
- Ville de Landivisiau- *page 33*
- Ville de Quimper - *page 34*

#### Organismes publics

- Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé- *page 35*
- Caisse d'allocations familiales du Finistère - *page 37*
- Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille- *page 38*
- Centre Hospitalier des pays de Morlaix- *page 39*
- Unité d'Accueil des Victimes du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest - *page 40*
- Université de Bretagne Occidentale - *page 41*

## Structures du secteur hébergement – logement

- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Finistère - *page 43*
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale KASTELL DOUR - *page 45*
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Les AJONCS - *page 46*
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'ESCALE - *page 47*

## Associations

### *Associations de promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes*

- le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Finistère - *page 48*
- le planning familial du Finistère - *page 50*
- l'Abri Côtier urgence femmes de Concarneau - *page 51*
- l'Abri Côtier du pays de Quimperlé - *page 52*
- L'Cause Maison pour toutes - *page 53*

### *Associations d'aide aux victimes*

- AGORA-JUSTICE - *page 54*
- Emergence - *page 56*

**Structure : Préfecture du Finistère**

**Coordonnées** 42 boulevard Duplex - CS 16033 - 29320 Quimper cedex

Téléphone : 02/98/76/29/29

Fax : 02/98/52/09/47

Courriel : [prefecture@finistere.gouv.fr](mailto:prefecture@finistere.gouv.fr)

Site internet : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Monsieur le Directeur de Cabinet

**Territoire d'intervention :**

Départemental

**Rôles et missions de la structure**

Le préfet est le représentant de l'État dans le département, les sous-préfet.e.s sont chargé.e.s de l'assister.

Il a la charge des intérêts nationaux, et assure la direction des services de l'État dans le département.

Six missions prioritaires sont dévolues aux préfetures :

- la représentation de l'État et la communication
- la sécurité des personnes et des biens
- le service au public et la délivrance des titres
- le respect de la légalité et de l'État de droit
- l'intégration sociale et la lutte contre les exclusions
- l'administration du territoire et le développement économique

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, déclinée localement via le plan départemental de prévention de la délinquance, en partenariat avec les 11 Conseils Intercommunaux ou Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, présents sur le département.

Cette stratégie s'articule autour de trois programmes d'actions, dont le programme « amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes »

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Mise en œuvre des actions inscrites dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, en lien avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (cf. fiche Direction Départementale de la Cohésion Sociale) :

1. procéder à un état des lieux de l'aide aux victimes
2. produire et faire connaître les statistiques départementales relatives aux violences faites aux femmes
3. sensibiliser les professionnel.le.s
4. améliorer l'hébergement des femmes victimes de violences
5. mieux prendre en compte les auteurs de violences

Nouvelles actions

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- plan départemental de prévention de la délinquance (2013-2017) signé le 16 décembre 2013
- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère, signée le 9 juin 2015

**Structure : parquet du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Quimper**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/82/88/00

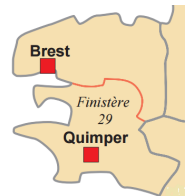
Site internet : [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Monsieur le Procureur de la République

**Territoire d'intervention :**

Ressort du TGI de Quimper



**Rôles et missions de la structure**

Prévention et répression de la délinquance en matière pénale.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Action quotidienne du parquet de traitement de l'action publique en matière de délinquance et de participation aux structures institutionnelles de prévention de la délinquance.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Réponse adaptée en matière d'action publique en fonction de la nature des faits et de la personnalité de l'auteur, intervention en matière civile conformément à la Loi s'agissant des procédures concernant les ordonnances de protection déposées devant le Juge aux Affaires Familiales, et poursuite de la participation active aux différentes structures de prévention de la délinquance (Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance et Conseils Intercommunaux ou Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance notamment)

Nouvelles actions : Mise en œuvre du Téléphone Grave Danger sur le ressort

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère, signée le 9 juin 2015

**Structure : parquet du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Brest**

**Coordonnées** 12 rue de Denver à Brest

Téléphone : 02/98/33/78/00

Fax : 02/98/33/78/02 (secrétariat du Procureur)

Site internet : [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

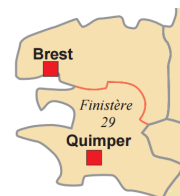
Monsieur le Vice Procureur de la République - Emmanuel Phelippeau

Téléphone : 02/98/33/78/42

Mail : [emmanuel.phelippeau@justice.fr](mailto:emmanuel.phelippeau@justice.fr)

**Territoire d'intervention :**

Ressort du TGI de Brest



**Rôles et missions de la structure**

- Centraliser les plaintes et signalements.
- Décider des orientations pénales et le cas échéant, engager les poursuites.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- Action quotidienne du parquet de traitement de l'action publique en matière de délinquance et de participation aux structures institutionnelles de prévention de la délinquance.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

- Poursuite du travail engagé

Description des actions

Réponse adaptée en matière d'action publique en fonction de la nature des faits et de la personnalité de l'auteur, intervention en matière civile conformément à la Loi s'agissant des procédures concernant les ordonnances de protection déposées devant le Juge aux Affaires Familiales, et poursuite de la participation active aux différentes structures de prévention de la délinquance (Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance et Conseils Intercommunaux ou Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance notamment)

- Nouvelles actions : Mise en œuvre du Téléphone Grave Danger sur le ressort

- Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère, signée le 9 juin 2015

**Structure : Direction Départementale de la Sécurité Publique du Finistère (DDSP 29)**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/65/60/00

Fax : 02/98/65/61/15

Courriel : [ddsp29@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp29@interieur.gouv.fr)

Site internet : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Commandant à l'échelon fonctionnel - Fabien Evano

**Territoire d'intervention :**

Circonscriptions de Sécurité Publique placées sous l'autorité de la DDSP 29 :

- Circonscription de Sécurité Publique de Brest
- Circonscription de Sécurité Publique de Quimper (Quimper et Ergué-Gabéric)
- Circonscription de Sécurité Publique de Morlaix (Morlaix et Saint-Martin-des-Champs)
- Circonscription de Sécurité Publique de Concarneau

**Rôles et missions de la structure**

- Protection des biens et des personnes, prévention et lutte contre la délinquance notamment
- Maintien de l'ordre public
- Renseignement territorial

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- Protection des victimes de violences
- Répression : procédures judiciaires à l'encontre des auteurs de violences faites aux femmes
- Prévention et communication auprès des professionnels et du grand public, dans le cadre notamment des partenariats établis avec les associations de défense des droits des femmes, comme le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

- Prise en compte de toutes les violences conjugales par les Services de Police et suivi spécifique. En la matière, la plainte est la règle, la main courante demeure l'exception.
- Réception adaptée des victimes dans les locaux de Police, confidentialité garantie.
- Assistance possible du psychologue d'aide aux victimes lorsqu'il en existe un, comme au Commissariat de Brest.
- Actions de prévention au profit des femmes victimes de violences dans le cadre de la participation à des rencontres ad hoc avec les organismes d'Etat et les associations.
- Participation active aux différentes structures de prévention de la délinquance (Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance et Conseils Intercommunaux ou Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance notamment).

Nouvelles actions : Mise en œuvre du dispositif Téléphone Grand Danger

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère signée, le 9 juin 2015



**Structure : Groupement de gendarmerie du Finistère**

**Coordonnées**

Courriel : [ggd29@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ggd29@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Site internet : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Capitaine Bruno Maintenay, officier adjoint police judiciaire

Téléphone: 02/98/55/80/68

Courriel : [bruno.maintenay@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bruno.maintenay@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**Territoire d'intervention :**

Département du Finistère (sauf villes de Brest – Quimper - Morlaix - Concarneau)

**Rôles et missions de la structure**

En la matière, la gendarmerie intervient à la demande des victimes de violences, accueille les victimes, enregistre les déclarations des plaignantes, procède aux enquêtes judiciaires consécutives aux plaintes avant transmission au Procureur de la République.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- L'action de la gendarmerie est prévue et mise en œuvre selon les textes légaux, réglementaires ou en application de protocoles.
- Elle participe activement aux différentes structures de prévention de la délinquance (Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance et Conseils Intercommunaux ou Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance notamment).
- Elle intervient également dans des réunions d'information ou de sensibilisation organisées par des associations partenaires au profit de professionnel.le.s de l'action sociale ou du milieu médical.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Cf supra

Nouvelles actions : mise en œuvre du dispositif Téléphone Grave Danger

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère, signée le 9 juin 2015

**Structure : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Finistère (SPIP 29)**

**Coordonnées 22 bis rue Jean Rameau à Quimper, antenne de Quimper**

Téléphone : 02/98/64/27/44

Fax : 02/98/64/59/22

Courriel : [alip-quimper@justice.fr](mailto:alip-quimper@justice.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Madame Janot, directrice de l'Antenne de Quimper

**Territoire d'intervention :**

Départemental

Le SPIP du Finistère compte 3 antennes :

- antenne de Brest, 18 bis rue Maupertuis
- antenne de Quimper, 22 bis rue Jean Rameau
- antenne de Morlaix, Palais de Justice, 6 allée du Poan Ben

**Rôles et missions de la structure**

- Assurer le contrôle et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) domiciliées sur le département
- Prévenir la récidive par un mode de prise en charge individuel et collectif
- Orienter les PPSMJ vers les partenaires de droit commun en fonction de l'évaluation de leurs besoins

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- Suivi individuel des auteurs de violences (travail sur le passage à l'acte dans le cadre des entretiens)
- Mise en place de programme de prévention de la récidive (PPR) (groupe de parole)
- Collaboration avec les structures judiciaires et associatives dans le cadre de la convention relative au Téléphone Grave Danger
- Intervention ponctuelle dans le cadre des journées contre les violences faites aux femmes organisées par l'Institut pour le Travail Educatif et Social et/ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Cf. paragraphe ci-dessus hormis le PPR pour 2016.

Nouvelles actions : travail partenarial avec les structures judiciaires et associatives dans le cadre de la convention relative au Téléphone Grave Danger

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère, signée le 9 juin 2015

**Structure : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) Finistère/Morbihan**  
**Coordonnées 1, Bât B, Avenue du Braden, 29000 Quimper**

Téléphone : 02/98/52/24/60

Fax : 02/98/90/59/85

Courriel : [ddpjj-quimper@justice.fr](mailto:ddpjj-quimper@justice.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Pôle des Politiques Institutionnelles

**Territoire d'intervention :**

Finistère et Morbihan

**Rôles et missions de la structure**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs.

A ce titre, elle :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants et les mineurs en danger, dans le cadre des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative.
- met en œuvre les décisions des tribunaux pour enfants et assure le suivi éducatif des mineurs en milieu ouvert, en placement ou en détention.
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

-Au quotidien, les professionnel.le.s mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateur.rice.s, assistant.e.s de service social, psychologues, professeur.e.s techniques, infirmier.e.s) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

-Selon les actes commis par le mineur ou selon les difficultés familiales repérées, la question des violences faites aux femmes peut être un axe de travail éducatif prioritaire.

-Dans le cadre de la mise en œuvre des stages de citoyenneté ou stage de formation civique, la violence fait partie des thèmes travaillés (par exemple : rencontre avec les urgentistes du Centre Hospitalier de Quimper), pouvant faire l'objet d'un module spécifique auprès des jeunes (Intervention du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles auprès du groupe sur cette thématique.)

-Dans toutes les mesures et particulièrement les mesures de réparation pénale, la dimension de la victime est prise en compte (entretien possible avec Agora Justice...)

-Participation à la politique de prévention de la délinquance, et inscription dans le travail partenarial.

-Permanence des éducateur.rice.s dans les Maisons de la Justice et du Droit : faciliter l'accès aux droits et l'orientation du public vers les dispositifs existants.

-Partenariat instauré avec le Centre de Ressources Régional sur les Auteurs de Violences Sexuelles de Brest.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé  
Description des actions

- partenariat avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles pour des interventions auprès du groupe de jeunes dans le cadre des stages de citoyenneté : réflexion sur la non violence, l'égalité femmes-hommes, le ressenti de la victime...
- partenariat avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles ou d'autres associations (Agora justice) pour des entretiens individuels de jeunes auteurs dans le cadre des mesures de réparations pénales.
- travail éducatif sur le thème du respect de l'autre (en Milieu ouvert, en structures de placement et en insertion)
- participation à la politique de prévention de la délinquance.
- permanence éducative dans les maisons de la justice et du droit
- partenariat avec le Centre de Ressources Régional sur les Auteurs des Violences Sexuelles de Brest.
- orientation des auteurs dans le cadre des suivis thérapeutiques /obligations de soins
- participation des professionnel.le.s aux formations proposées par le Centre de Ressources Régional sur les Auteurs de Violences Sexuelles lors des journées d'études.

Nouvelles actions :

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention avec le centre de ressources régional sur les auteurs de violences sexuelles à l'étude.
- convention avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles à l'étude

**Structure : EDUCATION NATIONALE Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) 29**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/98/98/98

Fax : 02/98/98/98/09

Courriel : [ce.ia29@ac-rennes.fr](mailto:ce.ia29@ac-rennes.fr)

Site internet : [www.ia29.ac-rennes.fr](http://www.ia29.ac-rennes.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Christine Loy, infirmière conseillère technique

**Territoire d'intervention :**

Département du Finistère

**Rôles et missions de la structure**

- la mise en œuvre de la loi 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- la mise en œuvre du projet d'académie 2016-2019
- la mission de prévention et de protection des élèves

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- des actions qui s'inscrivent dans les objectifs fixés par la convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif signée le 4 décembre 2014
- la mise en œuvre du « Groupe de coordination départemental Egalité » qui s'attache à valoriser les actions menées et à renforcer le partenariat. Le renforcement de la diffusion de la culture de l'égalité et de la communication (transmission d'une lettre aux référent.e.s égalité dans les établissements par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, en lien avec la direction académique).
- le développement d'une approche intégrée de l'Egalité, en incitant à la prise en compte de cette question dans le cadre des enseignements disciplinaires ou inter-disciplinaires et des parcours.
- la participation des établissements aux Conseils Intercommunaux (ou Locaux) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur l'ensemble du département.
- l'intégration de cette problématique dans les outils de pilotage de l'établissement.
- des actions dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, lieux de réflexion pour dégager les priorités à partir d'un diagnostic éducatif et élaborer les actions en lien avec les autres instances qui organisent la vie des établissements.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Elles sont nombreuses et relèvent notamment des thèmes suivants:

- les relations filles-garçons : évoquer ces relations et prévenir les éventuels conflits
- la sexualité: parler des sexualités et lutter contre les discriminations en accompagnant les collégien.ne.s et les lycéen.ne.s dans leurs questionnements sur leur sexualité et le bouleversement des relations aux autres
- le vivre ensemble : permettre aux jeunes de s'exprimer sur des situations vécues et faire émerger les notions de respect de soi et des autres

Nouvelles actions :

- Renforcer le lien avec les Bassins d'Animation de la Politique Educative afin d'améliorer le diagnostic et de repérer les besoins.
- Renforcer la prise en compte de cette problématique au sein du "Groupe de coordination départemental Egalité"

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif en Bretagne signée le 4 décembre 2014 pour la période 2014-2018



**Structure : Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère**

Coordonnées 4 rue Anne Robert Jacques Turgot - CS 21019 - 29196 Quimper Cedex

Téléphone : 02/98/64/99/00

Site internet : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Marion Clément, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Courriel : [marion.clement@finistere.gouv.fr](mailto:marion.clement@finistere.gouv.fr)

Tel : 02/98/64/92/94

**Territoire d'intervention :**

Départemental

**Rôles et missions de la structure**

Le directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et son équipe mettent en œuvre les politiques sociales (hébergement, logement, prévention des exclusions, politique de la ville, promotion de l'égalité femmes-hommes notamment) et celles en faveur de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire.

Cette direction est au service des usager.e.s, du monde associatif, des élu.e.s, créant un guichet unique facilitant leur accompagnement.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Intégrée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité est chargée d'impulser au niveau départemental la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, et notamment la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle assure un rôle de pilotage et d'animation, en lien avec les autres services de la DDCS et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Elle contribue à la cohérence de ces missions interministérielles, donne la visibilité nécessaire à toute action publique et s'inscrit dans le cadre de l'approche intégrée recommandée par les instances européennes et internationales.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

1. Mettre en œuvre les priorités gouvernementales dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, en déclinant notamment le plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, au niveau du Finistère.
2. Animer la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes, et plus largement, renforcer l'animation et la coordination des partenaires (structures étatiques, collectivités territoriales, associations...) œuvrant dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.
3. Soutenir et fédérer les initiatives existantes ou à venir en faveur des femmes victimes de violences proposées par les différents partenaires travaillant sur ce champ.
4. Réfléchir sur les problématiques spécifiques aux femmes victimes de violence et faire des propositions d'actions.
5. Accentuer la sensibilisation à la problématique des violences faites aux femmes auprès des professionnel.le.s (de santé, du social, des forces de l'ordre...).
6. Communiquer sur la problématique des violences faites aux femmes auprès du grand public

Nouvelles actions :

- mise en place d'un groupe de travail, issu de la commission d'action contre les violences faites aux femmes, sur la question de l'hébergement-logement des femmes victimes de violences, en vue de la rédaction d'un protocole départemental d'intervention
- faciliter l'éviction du conjoint violent
- travailler pour une meilleure prise en charge des auteurs (à terme, volonté de mettre en place des stages de responsabilisation)
- travailler de manière spécifique la question des enfants exposés aux violences conjugales

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- La délégation départementale de l'Agence régionale de santé et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale élaborent en commun un programme de travail annuel dans les champs identifiés de la convention-cadre régionale. L'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences ainsi que la promotion de l'éducation à la vie affective et sexuelle sont deux thèmes inscrits dans le programme commun de travail DDCS 29 - DT ARS.

Conventions signées par Monsieur le Préfet :

- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère, signée le 9 juin 2015





**Structure : Conseil Départemental du Finistère**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/76/20/20

Site internet : [www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)

**Personnes référentes lutte contre les violences**

- Nathalie Feunteun, responsable de l'unité prévention auprès des familles, Direction Enfance et Famille
- Marianne Kaupe, chargée de mission planification et éducation familiale, Direction de la protection maternelle infantile

**Territoire d'intervention :**

Départemental

**Rôles et missions de la structure**

L'égalité femmes-hommes est l'une des quatre priorités inscrites dans le projet stratégique du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental agit dans le cadre de ses missions pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes:

- il est pilote de la protection de l'enfance. A ce titre, la direction de l'enfance et de la famille s'inscrit dans une politique de prévention et de protection des femmes victimes de violences, notamment par rapport à l'impact des violences sur les enfants.
- il assure les missions de planification et d'éducation familiale (contraception, entretiens pré et post Interruption Volontaire de Grossesse, conseil conjugal et familial, informations collectives et individuelles), par le biais des 13 Centres de Planification et d'Education Familiale du Finistère.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Les Centres de Planification et d'Education Familiale, dans le cadre de leurs suivis, peuvent accompagner les femmes victimes de violences vers les organismes et associations habilités. Ils agissent pour prévenir les violences faites aux femmes et aux jeunes filles dans le cadre de leurs missions d'informations collectives et individuelles (en établissements scolaires notamment) ainsi que dans le cadre des prises en charges individuelles.

Dans son projet stratégique, le Conseil Départemental du Finistère a affiché sa volonté politique de "favoriser l'épanouissement social et professionnel des familles". De nombreuses femmes sont victimes de violences conjugales. Afin d'intervenir le plus en amont possible, le Conseil Départemental apporte son soutien au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles qui organise des permanences juridiques d'accès aux droits et /ou d'aide aux femmes victimes de violences.

Ces interventions viennent compléter la politique d'action sociale mise en œuvre par les professionnel.le.s des Centres Départementaux d'Action Sociale.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Nouvelles actions :

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale
- convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif en Bretagne signée le 4 décembre 2014 pour la période 2014-2018
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère signée, le 9 juin 2015



**Structure : Brest métropole**

**Coordonnées**

Téléphone : 06/75/83/96/54

Courriel : [cedric.kerdraon@brest-metropole.fr](mailto:cedric.kerdraon@brest-metropole.fr)

Site internet : [www.brest.fr](http://www.brest.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Brest métropole: Cédric Kerdraon

**Territoire d'intervention:**

Métropole brestoïse : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas, Plouzané

**Rôles et missions de la structure**

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Brest métropole: instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la métropole.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

**2 volets :**

1°) Le Plan local de prévention de la délinquance, validé lors de la séance plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 9 juin 2015, comporte un groupe opérationnel thématique consacré à l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes.

Les travaux de ce groupe, débutés en novembre 2015, sont orientés selon trois axes :

- L'articulation du partenariat local autour d'un état des lieux et d'un plan d'actions
- la mise en réseau des partenaires à partir de l'Unité d'Accueil des Victimes du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest
- la formation et l'information des agent.e.s de proximité
- Actions de proximité en faveur des victimes
- l'accès aux droits sur l'agglomération brestoïse
- mise en œuvre du téléphone grave danger
- Actions en direction des auteurs

2°) Déclinaison du plan d'actions de la ville de Brest et de Brest Métropole pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Eradiquer la violence liée au sexe et à la traite des être humains est l'un des axes de ce plan. L'atteinte de cet objectif s'articule autour de deux priorités :

- Soutenir financièrement différents dispositifs existants sur le territoire:
  - médiation pénale et aide aux victimes (Association Emergence)
  - bureau d'aide aux femmes victimes de violence (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)
  - écoute et soutien à la prise de décision (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)
  - formation interprofessionnelle sur les violences faites aux femmes (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)
  - Unité d'Accueil des Victimes du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest
- Rechercher un aménagement et une gestion de la ville sécurisante pour toutes et tous

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Nouvelles actions :

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale
- convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif en Bretagne signée le 4 décembre 2014 pour la période 2014-2018

**Structure : Concarneau Cornouaille Agglomération**

Coordonnées Parc d'activité de Colguen, 1 rue Victor Schœlcher - CS 50636 – 29196 Quimper Cedex

Téléphone : 02/98/97/71/50

Site internet : [www.concarneau-cornouaille.fr](http://www.concarneau-cornouaille.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Sébastien Salaun – coordinateur cohésion sociale

**Territoire d'intervention :**

Intercommunal : Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc.

**Rôles et missions de la structure**

Animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- théâtre forum à destination des élèves de 4<sup>ème</sup>, thématique liée aux relations filles-garçons
- un groupe de travail doit se constituer sur les violences intrafamiliales

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Poursuite de l'action théâtre forum à destination des élèves de 4<sup>ème</sup>. Plusieurs thématiques sont proposées aux établissements scolaires dont une concernant spécifiquement les relations filles-garçons.

Nouvelles actions : mise en place d'un groupe de travail consacré aux violences intrafamiliales.

Convention(s) de partenariat signée(s) :

**Structure : Morlaix Communauté - Pôle Cohésion Sociale**

**Coordonnées**

Téléphone : 02.98.15.31.51

Courriel : [cohesion.sociale@agglo.morlaix.fr](mailto:cohesion.sociale@agglo.morlaix.fr)

Fax 02.98.15.31.42

Site internet : [www.morlaix-communaute.bzh](http://www.morlaix-communaute.bzh)

**Personne référente lutte contre les violences**

Michel Tallec, Directeur cohésion sociale, Coordonnateur CISPD

**Territoire d'intervention :**

Morlaix communauté – 28 communes

**Rôles et missions de la structure**

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Soutien au Centre d'information des Femmes et des Familles

- Subvention pour les permanences d'accueil, d'informations sur les droits et aide aux femmes victimes de violence.
- Financement des interventions auprès des jeunes dans le cadre de la prévention des comportements violents, discriminations et situations à risque avec les collègues et les lycées

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Nouvelles actions :

Convention(s) de partenariat signée(s) :

**Structure : Quimperlé Communauté - service Prévention et Information Jeunesse**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/35/09/40

Fax : 02/98/35/09/41

Courriel : [contact@quimperle-co.bzh](mailto:contact@quimperle-co.bzh)

Site internet : [www.quimperle-communaute.bzh](http://www.quimperle-communaute.bzh)

**Personne référente lutte contre les violences**

Gilles Dauneau - coordonateur Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Téléphone: 02/98/39/08/10

Courriel : [gilles.dauneau@quimperle-co.bzh](mailto:gilles.dauneau@quimperle-co.bzh)

**Territoire d'intervention**

Seize communes de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé : Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Locunolé, Le Trévoux, Mellac, Moelan s/mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec s/Belon, St Thurien, Scaër, Tréméven

**Rôles et missions de la structure**

Mise en oeuvre de politiques publiques dont Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- Groupe de travail thématique Violences Intrafamiliales: réflexions et actions de sensibilisation grand public.
- Formation des actrices et acteurs locaux, animations en milieu scolaire, soutien aux associations en charge de l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales (Agora Justice, Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles et Abri Côtier du Pays de Quimperlé)

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

- actions de sensibilisation d'avril à novembre 2015: exposition "Les yeux bandés et autres histoires de femmes", par le Club Unesco, animation-débat au foyer des jeunes travailleurs le Zabrenn, spectacle-débat tout public, animation scolaire avec le jeu Equité toi,
- formations d'adultes-relais pour les acteurs locaux (gendarmes, personnel.le.s du centre hospitalier, travailleurs sociaux du Centre Départemental d'Action Sociale...)

Nouvelles actions :

- élu.e.s municipaux référents Violences IntraFamiliales
- projet d'animation auprès de jeunes en foyers éducatifs (MECS), en partenariat avec l'ADPEP 29 de Quimperlé
- aide à la parentalité, prise en charge de journées dans les accueils de loisirs et aides à la garde du jeune enfant en établissements d'accueil du jeune enfant ou chez un.e assistant.e maternel.le, avec le soutien du Relais Assistants Maternels. Des enfants exposés aux violences conjugales peuvent bénéficier de ces aides.

Convention(s) de partenariat signée(s) :



**Structure : Ville de DOUARNENEZ**

**Coordonnées Hôtel de Ville – 16 rue Berthelot – BP 437 – 29174 DOUARNENEZ Cedex**

Téléphone : 02/98/74/46/00

Fax : 02/98/74/46/09

Courriel : [contact@mairie-douarnenez.fr](mailto:contact@mairie-douarnenez.fr)

Site internet : [www.mairie-douarnenez.fr](http://www.mairie-douarnenez.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Fabrice Crom - directeur du service éducation (dont fonction de coordination du CLSPD)

tel : 02 98 74 46 25

Mail: [fabrice.crom@mairie-douarnenez.fr](mailto:fabrice.crom@mairie-douarnenez.fr)

**Territoire d'intervention :**

local - ville de Douarnenez

**Rôles et missions de la structure**

mise en œuvre du projet éducatif et des missions obligatoires dans le domaine de l'éducation / animation des dispositifs contractuels avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales / organisation des services de restauration scolaire, périscolaire et accueil de loisirs / suivi des conventions (MJC) et des actions partenariales.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Aucune portée par le service éducation: absence de plan local de prévention de la délinquance et pas d'action existante ou envisagée par le Centre Communal d'Action Sociale.

**Pour Douarnenez, cette thématique est abordée essentiellement par :**

- le centre de planification et d'éducation familiale – tel : 02 98 75 10 10 (cf. fiche conseil départemental)

- le planning familial - 07.82.08.75.08 [mfpfdz.29@orange.fr](mailto:mfpfdz.29@orange.fr) (cf. fiche planning familial)

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

- Poursuite du travail engagé
- Nouvelles actions :
- Convention(s) de partenariat signée(s) :

KÉR LANDERNE



VILLE DE  
LANDERNEAU

**Structure : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Landerneau**

**Coordonnées 1 rue du docteur Pouliquen**

Téléphone : 02/98/97/71/50

Site internet : [www.ville-landerneau.fr](http://www.ville-landerneau.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Anaïs Loaec, directrice du CCAS et de la vie sociale

**Territoire d'intervention :**

Communal – ville de Landerneau

**Rôles et missions de la structure**

Action sociale

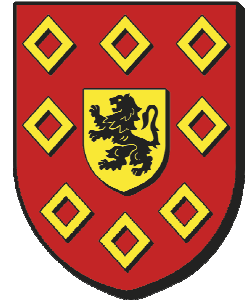
**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- le CCAS de Landerneau attribue une subvention annuelle au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Finistère
- le CCAS a créé une résidence mixte intergénérationnelle disposant de 29 logements à destination des personnes âgées autonomes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Dans cette résidence, 1 logement d'appoint peut être mobilisé à tout moment pour des situations d'urgence et accueillir des femmes victimes de violences conjugales par exemple

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

- Poursuite du travail engagé
- Nouvelles actions : mise en place d'un groupe de travail consacré aux violences intrafamiliales.
- Convention(s) de partenariat signée(s) :





**Structure : Mairie de Landivisiau**

**Coordonnées - 19, rue Georges Clémenceau - C.S. 90609 - 29406 Landivisiau cedex**

Téléphone : 02/98/68/00/30

Fax : 02/98/68/35/24

Courriel : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr)

Site internet : [www.ville-landivisiau.bzh](http://www.ville-landivisiau.bzh)

**Personnes référentes lutte contre les violences**

- Thierry Baron , chef de service Police Municipale-
- Justine Martin, Conseillère en Economie Sociale et Familiale

**Territoire d'intervention :**

Ville de Landivisiau

**Rôles et missions de votre structure**

Accueil, écoute, information et orientation des personnes victimes de violences

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Travail en partenariat avec le Centre Départemental d'Action Sociale, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles et la gendarmerie dans l'accompagnement des personnes victimes de violences

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

- Mise en relation immédiate avec l'ensemble des intervenant.e.s sociaux et judiciaires
- Cellule d'écoute et d'accompagnement social au Centre Communal d'Action Sociale (logement, solidarité, budget,...)
- Intervention du service de police municipale pour relais direct avec la brigade de gendarmerie

Nouvelles actions :

Convention(s) de partenariat signée(s) :

**Structure : Ville de Quimper**

**Coordonnées Mairie de Quimper, 44 place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper**

Téléphone : 02/98/64/51/00

Courriel : [contact@quimper.bzh](mailto:contact@quimper.bzh)

Site internet : [www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh)

**Personne référente lutte contre les violences**

**Territoire d'intervention :**

Ville de Quimper

**Rôles et missions de la structure**

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

→ convention avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Finistère afin de promouvoir des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Actions réalisées par le CIDFF dans le cadre de la convention Ville de Quimper – CIDFF :

- Organiser des temps forts en partenariat avec le Centre social de Kermoysan notamment à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes,
- Intervenir, au moins trois fois par an, à l'occasion des animations mises en place par le Centre social de Kermoysan, afin de faire bénéficier de son expertise les usager.e.s, notamment lors du « Café des parents »,
- Animer des temps d'échanges à destination des professionnel.le.s de la Direction de l'Action Sociale, notamment sur les questions des violences faites aux femmes, d'égalité filles-garçons, d'hyper sexualisation des jeunes filles, de la parentalité, du droit de la famille, de la mise en œuvre du droit de garde et des relations de couple.

Nouvelles actions : mise en place d'un groupe de travail consacré aux violences intrafamiliales.

Convention(s) de partenariat signée(s) :  
Convention avec le CIDFF

**Structure : Agence Régionale de Santé- délégation territoriale du Finistère**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/64/50/50

Fax : 02/98/95/19/25

Courriel : [ars-dt29-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dt29-direction@ars.sante.fr)

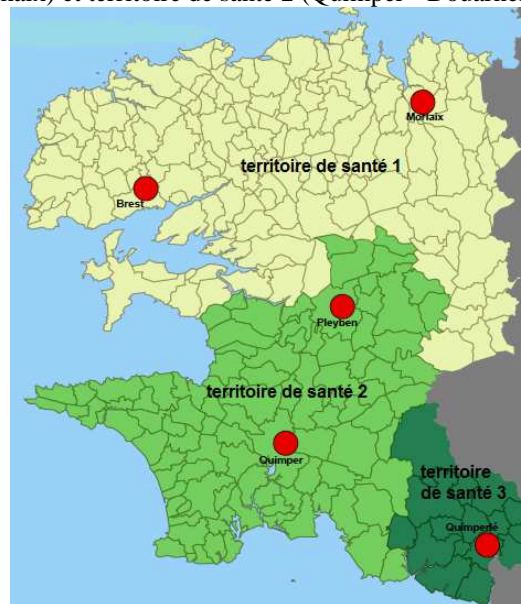
Site internet : [www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Madame Muriel Pivert, pôle Animation action territoriale en prévention promotion de la santé

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

territoire de santé 1 (Brest - Morlaix - Carhaix) et territoire de santé 2 (Quimper - Douarnenez - Pont-L'Abbé)



**Rôles et missions de la structure**

L'agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité: en terme de prévention, d'accès aux soins et d'accompagnement médico-social.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Dans le cadre du schéma régional de prévention et de promotion de la santé, l'ARS soutient les associations suivantes:

- le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles dans le cadre d'une convention pluriannuelle sur la prévention de la

souffrance psychique des victimes de violences intrafamiliales

- l'association Agora Justice dans le cadre d'une action de prévention de la souffrance psychique des personnes victimes de violence
- l'association Emergence dans le cadre d'une convention pluriannuelle visant au soutien psychologique auprès des familles de détenus, et plus particulièrement des femmes victimes de violence.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

- Poursuite du travail engagé

Description des actions

Poursuite du soutien des actions sur l'année 2016, dernière année du programme régional de santé et des projets territoriaux de santé. Définition des actions de prévention promotion de la santé et d'accompagnement des porteurs de projets dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans le Finistère dans le cadre de l'élaboration du prochain programme régional de santé.

- Nouvelles actions : 2016

- Nomination d'un.e référent.e "violences faites aux femmes" dans chaque établissement autorisé en médecine d'urgence et formation du réseau de référent.e.s, conformément à la circulaire n° DGOS/R2/MIPROF/2015/345 du 25 novembre 2015 relative à la mise en place, dans les services d'urgences, de référents sur les violences faites aux femmes.

- Convention(s) de partenariat signée(s) :

- La délégation départementale de L'Agence régionale de santé et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale élaborent en commun un programme de travail annuel dans les champs identifiés de la convention-cadre régionale. L'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences ainsi que la promotion de l'éducation à la vie affective et sexuelle sont deux thèmes inscrits dans le programme commun de travail DDCS 29 - DT ARS.

**Structure : Caisse d'allocations familiales (Caf) du Finistère**  
**Coordonnées Caf du Finistère – 1 rue Portzmoguer – 29602 BREST Cedex 2**  
Téléphone : 08/10/25/29/30  
Site internet : [www.caf.fr/ma-caf/caf-du-finistere/actualites](http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-finistere/actualites)

**Personne référente lutte contre les violences**

**Territoire d'intervention :**  
Départemental

**Rôles et missions de la structure**

La Caf verse des prestations familiales et sociales et mène une politique d'action sociale.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

La Caf du Finistère ne mène pas d'actions spécifiques dans la lutte contre les violences faites aux femmes, mais elle a une vigilance particulière envers les femmes victimes de violences lors des entretiens et de l'ouverture des droits aux prestations familiales (exemple : dispense de procédure / pension alimentaire).

Elle forme ses agent.e.s à une écoute, évaluation et orientation pour l'accueil des femmes ayant subi des violences.

Elle soutient financièrement des structures associatives qui apportent des réponses à ce public, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles notamment.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

- Inscription au plan de formation pour des salarié.e.s, dont les travailleurs.ses sociaux sensibilisés à cette problématique, afin de permettre un meilleur accompagnement et une meilleure orientation des femmes victimes de violences
- Accompagnement par l'encadrement des postures et des pratiques professionnelles des technicien.ne.s conseils

Nouvelles actions :

Convention(s) de partenariat signée(s) :

Convention avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles concernant l'accueil et la prévention des violences faites aux femmes.

**Structure : Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille (CHIC)**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/52/61/08

Site internet : <http://www.ch-cornouaille.fr/>

Courriel : [s.lemoal@ch-cornouaille.fr](mailto:s.lemoal@ch-cornouaille.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Sophie Homerin, cadre socio-éducatif – service social

Téléphone : 02/90/94/40/30

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Sur le territoire de santé numéro 2, secteurs Quimper - Concarneau

**Rôles et missions de la structure**

Le CHIC assure la prise en charge médicale des patient.e.s 24h sur 24h sur les sites de Quimper et de Concarneau. Le CHIC est le site de référence de la prise en charge de la chirurgie publique du territoire.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- 54 professionnel.le.s formé.e.s à la prise en charge pluridisciplinaire des violences intrafamiliales par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles en décembre 2015
- Protocole de gestion des agressions sexuelles de moins de 72 heures

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Poursuite des actions de formation et de sensibilisation

Nouvelles actions :

Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour articuler la prise en charge globale des femmes victimes de violences

Convention(s) de partenariat signée(s)



**Structure : Centre Hospitalier des Pays de Morlaix**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/62/61/60

Fax : 02/98/62/69/18

Courriel : [info@ch-morlaix.fr](mailto:info@ch-morlaix.fr)

Site internet : [www.ch-morlaix.fr](http://www.ch-morlaix.fr)

**Personnes référentes lutte contre les violences**

Brigitte Ory, cadre socio-éducatif service social

Téléphone : 02/98/62/64/92

Courriel : [bory@ch-morlaix.fr](mailto:bory@ch-morlaix.fr)

Catherine Lemoine, médecin cheffe des urgences

**Territoire d'intervention :**

Sur le territoire de santé numéro 1, le Pays de Morlaix et ses environs pour la Médecine Chirurgie Obstétrique et l'ensemble des cantons et communes rattachés au pôle de psychiatrie addictologie

**Rôles et missions de la structure**

Le Centre Hospitalier des Pays de Morlaix assure la prise en charge médicale des patient.e.s 24h/24h dans le cadre d'une recherche de complémentarité avec les autres acteurs de santé du territoire, les établissements sociaux et médico-sociaux et les acteurs libéraux.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- 44 professionnel.le.s formé.e.s à cette thématique par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles entre 2011 et 2014

- participation régulière des assistant.e.s de service social à des journées d'information organisées par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Poursuite du travail de sensibilisation et de formation

Nouvelles actions :

élaboration d'une procédure d'accueil des majeurs victimes de violences intrafamiliales, dont les femmes victimes de violences

Convention(s) de partenariat signée(s) :



**Structure : Unité d'Accueil des personnes Victimes (UAV)**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/34/74/65

Courriel : [uav@chu-brest.fr](mailto:uav@chu-brest.fr)

Site internet : [www.chu-brest.fr](http://www.chu-brest.fr)

**Personnes référentes lutte contre les violences**

Christelle Collec, Directrice adjointe

Brigitte Gloanec, cadre supérieure de service social

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Régional.

**Rôles et missions de la structure**

L'UAV est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales et/ou sexuelles, à partir de 15 ans, dans le domaine du soin, de la psychologie et du social.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Sensibilisation au repérage des cas possibles auprès du personnel du Service Accueil Urgences du Centre Hospitalier Régional Universitaire.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Assurer:

- une consultation par trois professionnel.le.s de santé, psychologue, assistante sociale et infirmière, pour toute personne se présentant spontanément ou adressée par le Service Accueil Urgences, l'Unité Médico Judiciaire ou tout autre service du Centre Hospitalier Régional Universitaire.
- un suivi personnalisé.
- un travail en réseau avec les partenaires.
- un enseignement auprès des professionnel.le.s de santé et des étudiant.e.s.

Nouvelles actions :

Convention(s) de partenariat signée(s) :



**Structure : Université de Bretagne Occidentale, Mission Egalité Femmes Hommes**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/01/67/08

Courriel : [egalite.femmes-hommes@univ-brest.fr](mailto:egalite.femmes-hommes@univ-brest.fr)

Site internet : [www.univ-brest.fr/mission-egalite-femmes-hommes/](http://www.univ-brest.fr/mission-egalite-femmes-hommes/)

**Personne référente lutte contre les violences**

Françoise Conan, Professeure, Chargée de Mission Egalité

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Université et ses sites délocalisés: Brest, Quimper et Morlaix

**Rôles et missions de la structure**

Veiller à faire avancer les connaissances de l'université relatives à ce sujet et proposer à la direction de l'université des solutions pour faire progresser la parité dans toutes les instances de l'université, auprès des personnels et des usager.e.s.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Prévention contre le harcèlement sexuel : mise en place d'un dispositif "Cellule d'information, prévention et de soutien aux victimes."

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

- Poursuite du travail engagé
- Nouvelle action : en cours, mise en place d'une cellule pour prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel (cf. supra).
- Convention(s) de partenariat signée(s) :

## **FOCUS : LES LIEUX D'HEBERGEMENT**

Les femmes victimes de violences conjugales peuvent être prises en charge dans des structures d'hébergement variées. Selon la circulaire du 4 août 2008, « le maintien dans le domicile, lorsqu'il est possible et accepté par elles, est [...] à privilégier. » Cette priorité donnée à l'éviction du conjoint violent est réaffirmée dans la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Pour faciliter l'éviction du conjoint violent sur décision judiciaire, une aide peut être apportée à ce dernier s'il ne dispose pas des ressources (financières, familiales,...) suffisantes pour assumer son hébergement.

Lorsque la mesure d'éviction ne peut être mise en œuvre, une solution de logement ou d'hébergement est proposée à la femme victime et, le cas échéant, à son (ses) enfant(s). La demande et l'offre d'hébergement présentes sur le département sont coordonnées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (cf. fiche SIAO). Les demandes sont recueillies par le 115 ou par les lieux d'accueil évaluation de proximité présents sur le territoire puis transmises au SIAO.

Rappelons que le SIAO est notamment chargé :

- de centraliser l'ensemble des places et des demandes d'hébergement et de logement accompagné,
- d'orienter les personnes en détresse, sans abri ou risquant de l'être, vers ces dispositifs,
- suivre leur parcours et veiller à leur fluidité,
- de contribuer à la mission d'observation des besoins des publics sur le territoire.

La réponse apportée aux femmes victimes de violences, en matière d'hébergement, doit garantir une mise en sécurité et peut prendre deux formes : l'urgence ou l'insertion.

→ Au niveau de l'urgence, la mise à l'abri doit être immédiate et de courte durée ; une solution plus durable devant être recherchée. Plusieurs réponses peuvent être apportées : hôtel, dispositif alternatif, Aide au Logement Temporaire (ALT) urgence ou Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

→ Au niveau de l'insertion, plusieurs réponses sont possibles : CHRS insertion spécialisés ou non spécialisés, le dispositif ALT.

Les femmes victimes de violences constituent un public prioritaire sur les dispositifs accueillant les femmes et/ou les familles.

Il convient de préciser qu'en Finistère 3 CHRS sont spécialisés dans l'accueil de femmes victimes de violences et offrent un accompagnement global dans un cadre sécurisé :

- Kastell Dour – CHRS Urgence, cf. fiche
- L'Escale – CHRS insertion, cf. fiche
- Les Ajoncs – CHRS insertion, cf. fiche

**Structure : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) 29**

**Coordonnées**

Urgence

Téléphone : 02/98/49/85/48

Fax : 02/85/52/08/85

Courriel : [siao-115-finistere@agehb.asso.fr](mailto:siao-115-finistere@agehb.asso.fr)

Insertion

Téléphone : 02/98/58/40/83

Fax : 02/98/58/40/84

Courriel : [insertion@siao29.fr](mailto:insertion@siao29.fr)

Site internet : [www.siao29.fr](http://www.siao29.fr)

**Personnes référentes lutte contre les violences**

Laurent Fily, intervenant social

Tangi Le Coz, Chef de service SIAO volet urgence

Pierrick Bellanger, Chef de service SIAO volet Insertion

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Département du Finistère

**Rôles et missions de la structure**

Urgence : Proposer un accueil téléphonique gratuit 24h/24, une évaluation et une orientation dans le cadre d'un hébergement d'urgence pour toute personne en situation de rupture ou fragilisée, sans logement ou dans l'impossibilité de regagner son domicile pour des raisons de sécurité.

Insertion : proposer après évaluation, une orientation vers un dispositif d'hébergement d'insertion à toute personne sans domicile ou risquant de l'être.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Urgence :

- Accueil, écoute et orientation de femmes victimes de violences, seules ou accompagnées de leur(s) enfant(s), en vue d'un accès à une solution d'hébergement d'urgence et d'une mise en sécurité immédiate.

Travail en partenariat notamment avec l'Unité d'Accueil des Victimes, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'Abri Côtier du pays de Quimperlé et l'Abri Côtier de Concarneau.

- Intervention lors de journées d'information et de formation organisées avec les partenaires, notamment le CIDFF, auprès de différents personnel.le.s (Conseil Départemental, missions locales, hôpitaux et forces de l'ordre...) sur le cycle de la violence conjugale, ses conséquences et les rôles du SIAO, du 115 et des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

Insertion :

- évaluation et orientation des femmes victimes de violences, avec ou sans enfant(s), vers des hébergements d'insertion et une mise en sécurité si nécessaire.

Certaines structures intégrées au SIAO volet Insertion sont dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences (le CHRS L'Escale, les ALT du Centre Communal d'Action Sociale de Trégunc notamment). Ce public est priorisé pour l'accès aux hébergements d'insertion du territoire.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

- accueil et orientation en hébergement d'urgence ou d'insertion pour les femmes victimes de violences

- maintien et développement des partenariats existants
- interventions lors de journées d'information, de sensibilisation et de formation organisées avec les partenaires

Nouvelles actions :

développement de nouveaux partenariats, afin de proposer des hébergements de proximité en zones rurales notamment

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention entre l'AGEHB avec le CIDFF portant sur les modalités de partenariat entre les deux associations

**Structure : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) d'urgence KASTELL DOUR**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/49/85/47

Fax : 02/98/45/37/61

Courriel : [kastelldour@agehb.asso.fr](mailto:kastelldour@agehb.asso.fr)

Site internet : [www.agehb.asso.fr](http://www.agehb.asso.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Laurent Fily, intervenant social

Gilbert Caer, chef de service intervention sociale

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

CHRS implanté à Brest, personnes accueillies originaires majoritairement du Pays de Brest

**Rôles et missions de la structure**

Proposer un accueil immédiat 24h/24 dans le cadre d'un hébergement d'urgence pour des femmes, des couples avec ou sans enfant(s), et des hommes avec enfant(s) en situation de rupture ou fragilisés, sans logement, ou dans l'impossibilité de regagner leur domicile pour des raisons de sécurité.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- Accueil, hébergement et accompagnement de femmes victimes de violences, seules ou accompagnées de leur(s) enfant(s), en vue d'un accès à une solution d'hébergement ou de logement pérenne: mise en sécurité et travail de restauration de l'estime de soi.

Ces missions sont réalisées en lien avec l'Unité d'Accueil des Victimes et le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles.

- Intervention lors de journées d'information et de formation organisées avec les partenaires, notamment le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, auprès de différents personnel.le.s (Conseil Départemental, missions locales, hôpitaux, forces de l'ordre...), sur le cycle de la violence conjugale, ses conséquences et les rôles du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, du 115 et du CHRS.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

- accueil, hébergement et accompagnement de femmes victimes de violences

- maintien et développement des partenariats

- interventions lors de journées d'information, de sensibilisation et de formation organisées avec les partenaires

Nouvelles actions :

- échanges de pratiques avec des CHRS et accueils de jour hors départements

- développement d'outils spécifiques destinés à mieux accueillir et mieux accompagner les personnes accueillies et notamment les enfants.

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention entre l'AGEHB et le CIDFF portant sur les modalités de partenariat entre les deux associations

**Structure : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) d'insertion Les AJONCS**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/49/32/11

Fax : 02/98/45/37/61

Courriel : [lesajoncs@agehb.asso.fr](mailto:lesajoncs@agehb.asso.fr)

Site internet : [www.agehb.asso.fr](http://www.agehb.asso.fr)

**Personne référente lutte contre les violences**

Gilbert Caer, chef de service intervention sociale

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

CHRS implanté à Brest, personnes accueillies originaires majoritairement du Pays de Brest

**Rôles et missions de la structure**

Accueillir et accompagner des femmes seules et des familles dans le cadre sécurisé d'un hébergement d'insertion: soutenir l'élaboration d'un projet personnalisé avec l'objectif de maintenir ou de restaurer l'autonomie par un accompagnement social personnalisé et un accompagnement psychologique.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Accueil, hébergement et accompagnement de femmes victimes de violences, seules ou accompagnées de leur(s) enfant(s), en vue d'un accès à une solution pérenne : mise en sécurité et travail de restauration de l'estime de soi.

Ces missions sont assurées en lien avec l'Unité d'Accueil des Victimes et le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

- accueil, hébergement et accompagnement de femmes victimes de violences
- maintien et développement des partenariats

Nouvelles actions :

- échanges de pratiques avec des CHRS et accueils de jour hors départements
- développement d'outils spécifiques destinés à mieux accueillir et mieux accompagner les personnes accueillies et notamment les enfants.

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention entre l'AGEHB et le CIDFF portant sur les modalités de partenariat entre les deux associations

**Structure : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) L'ESCALE**

**Coordonnées**

Téléphone : 02/98/90/54/51

Fax : 02/98/52/07/92

Courriel : [escale@fmt.bzh](mailto:escale@fmt.bzh)

Site internet : [www.masse-trevidy.org](http://www.masse-trevidy.org)

**Personne référente lutte contre les violences**

Denis Le Mignon

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

CHRS implanté à Quimper, personnes accueillies originaires majoritairement de Quimper Communauté ou du Sud Finistère

**Rôles et missions de la structure**

Le CHRS accueille dans le dispositif d'urgence, des femmes seules victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. L'accueil au sein du dispositif d'urgence est inconditionnel, 24h sur 24 toute l'année. Il a pour but de mettre les personnes accueillies à l'abri dans un lieu neutre et sécurisé.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- accueil en urgence et en CHRS
- insertion sociale et professionnelle
- soutien à la parentalité

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Accompagner les femmes victimes, de manière globale, dans le cadre d'un projet personnalisé.

- 1) Mettre à l'abri des femmes victimes de violences, les protéger face aux auteurs des violences.
- 2) Jouer un rôle de « médiateur » notamment quand la femme est accompagnée d'enfant(s).
- 3) Apporter un soutien psychologique et psychique aux femmes. Il s'agit de réduire le risque de désocialisation, éviter le repli sur soi et la précarisation. Un travail est fait auprès des femmes pour qu'elles reprennent confiance en elles.
- 4) Soutien à la parentalité. Parfois les mères ont des difficultés à se positionner. Certaines ressentent de la culpabilité suite à la rupture. Un travail est effectué pour les « déculpabiliser ».
- 5) Guider les femmes victimes de violences dans leurs démarches judiciaires et administratives.
- 6) Soutenir les femmes dans leurs démarches de réinsertion.

Nouvelles actions :

Accueil en logement individuel et sécurisé dans 6 logements en alternative aux nuitées d'hôtel

Convention(s) de partenariat signée(s) :

**Structure : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Finistère**

**Coordonnées 26 rue Fautras, 29200 Brest**

Téléphone : **02/98/44/97/47**

Fax : **02/98/43/10/18**

Courriel : [contact@cidff29.fr](mailto:contact@cidff29.fr)

Site internet : <http://finistere.cidff.info>

**Personnes référentes lutte contre les violences**

Présidente de l'association : Françoise Plassart Bachelier

Directrice de l'association : Helene Kérouanton

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Département

→ Siège de l'association : 26 rue Fautras à Brest

→ Antennes : Morlaix, rue Yves Prigent, et Quimper, 2 rue Ile de Man

→ Autres points d'information : Landivisiau - Landerneau - Lesneven - St Renan - Plouzané - Châteaulin - Douarnenez - Concarneau - Quimperlé - Pont L'Abbé - Briec - Carhaix - Châteauneuf

**Rôles et missions de la structure**

Les CIDFF exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État. D'après les dispositions du décret du 27 décembre 2015, les CIDFF sont agréés par l'Etat afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et informer les femmes et les familles dans les domaines du droit, de la législation sociale, de l'emploi et de la formation.

Le CIDFF du Finistère agit pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes : information - accompagnement dans les démarches - accompagnement des femmes bénéficiaires des téléphones grave danger - soutien psychologique - accès à l'emploi  
L'équipe du CIDFF est composée de professionnel.le.s informant et accompagnant les femmes victimes de violences : juristes, assistante de service social, psychologue, conseiller.ère.s emploi - formation.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- 1- écoute, analyse de la demande, échanges sur les problématiques : les violences conjugales ou les autres formes de violences faites aux femmes
- 2- information sur les droits : droit de la famille, droits sociaux, procédures civiles et pénales, droit du travail ...
- 3- accompagnement et orientation : accompagnement dans les démarches, orientation vers les relais locaux, association d'aide aux victimes notamment
- 4- accompagnement des femmes bénéficiaires des téléphones grave danger : partenariat avec les services de la justice, les services d'aides aux victimes (Emergence - Agora Justice), le service pénitentiaire d'insertion et de probation, les forces de l'ordre, les services sociaux ...
- 5- accueil de Jour à Brest : accueil, suivi, échanges et proposition d'activités afin de briser l'isolement
- 6- soutien psychologique pour les femmes victimes de violences à Brest
- 7- actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et à la prévention contre les violences faites aux femmes dans les établissements scolaires et auprès des professionnel.le.s médicaux, sociaux...
- 8- l'association participe activement aux différentes structures de prévention de la délinquance (Conseils Intercommunaux ou Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance notamment)



**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

Description des actions

Les professionnel.le.s du CIDFF du Finistère écoutent, analysent la demande, échangent sur les problématiques rencontrées par les femmes. L'équipe dispose de formations complémentaires.

Les victimes peuvent évoquer leur situation lors d'un entretien d'orientation professionnelle ou lors d'un rendez vous avec une juriste, l'assistante sociale ou la psychologue.

Le CIDFF :

- informe sur le Droit : droit de la famille, droits sociaux, procédures civiles et pénales, droit du travail ...
- accompagne et soutient psychologiquement les femmes victimes de violences

Nouvelles actions :

- accueil de jour à Brest le « point Elsa » : accueil des femmes victimes de violences, parfois dans l'urgence, suivi et animation de temps d'échanges et d'activités. Une convention a été mise en place avec la banque alimentaire pour aider les femmes dans le besoin
- les juristes du CIDFF accompagnent les femmes bénéficiaires des téléphones grave danger en partenariat avec les services de la justice, les services d'aides aux victimes (Emergence – Agora Justice), le service pénitentiaire d'insertion et de probation, les forces de l'ordre, les services sociaux, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Convention(s) de partenariat signée(s) :

**Au niveau national :**

- convention d'objectif avec le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité
- convention avec Citoyens et Justice
- convention avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- convention avec le défenseur des droits
- convention avec l'éducation nationale

**Au niveau Régional :**

- convention entre l'Union Régionale des 4 CIDFF bretons et le Conseil régional, concernant les actions en faveur de l'accès aux droits et l'aide aux femmes victimes

**Au niveau départemental :**

- convention avec l'Etat, la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, concernant l'accueil de jour
- convention avec le groupement de gendarmerie du Finistère
- convention avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Quimper
- convention avec l'Agence Régionale de Santé concernant le soutien psychologique des femmes victimes de violences
- convention avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère au sujet de l'accès droits et l'aide aux femmes victimes
- convention avec le Conseil départemental du Finistère au sujet de l'accès droits et l'aide aux femmes victimes
- convention de partenariat avec l'association AGEHB
- conventions territoriales ayant pour objectif de décliner les actions d'information et d'accompagnement des femmes victimes de violences (Brest Métropole, Morlaix Communauté, Quimperlé Communauté, Carhaix, Cap Glazik, ...et sur l'égalité femmes-hommes avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Quimper)
- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère, signée le 9 juin 2015

**Structure : Planning Familial du Finistère**

**Coordonnées : Centre Gradlon à Pouldavid - Impasse Jean-Quéré, 29100 Douarnenez**

Téléphone : 07/82/08/75/08

Courriel : [mfpfdz.29@orange.fr](mailto:mfpfdz.29@orange.fr)

Site internet : <http://planningfamilialdz.jimdo.com/>

**Personne référente lutte contre les violences**

Monique Prévost

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Départemental

- Siège à Douarnenez : permanences au Centre Gradlon à Pouldavid
- Antennes à Concarneau, Morlaix et à Brest, sans accueil de public

**Rôles et missions de la structure**

Prendre en compte toutes les sexualités, promouvoir l'éducation à la sexualité, accompagner dans le choix d'une contraception, écouter et orienter pour une Interruption Volontaire de Grossesse, dénoncer et combattre toutes les formes de violences.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- permanences d'accueil
- accompagnement des femmes victimes de violences dans leurs démarches : auprès des forces de l'ordre, dans la recherche d'un logement...
- actions de co-formation en interne

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé  
Description des actions cf.supra

Nouvelles actions :  
Lorsque les bénévoles seront formé.e.s, mise en place de permanences sur les antennes de Concarneau, Brest et Morlaix.

Convention(s) de partenariat signée(s) :



**Structure : abri côtier urgence femmes Pays de Concarneau**

**Coordonnées**

Téléphone : 06/43/42/22/19

Courriel : [urgencefemmes@gmail.com](mailto:urgencefemmes@gmail.com)

**Personne référente lutte contre les violences**

Yvonne Guichard-Claudic

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Territoire du pays de Concarneau au sens large: Concarneau, Tregunc, Melgven, Saint-Yvi, Fouesnant, Rosporden, Elliant, La Forêt-Fouesnant, Pont-Aven...

**Rôles et missions de la structure**

- apporter une écoute, un soutien moral aux femmes victimes de violence,
- les accompagner dans leurs démarches (médecin, avocat.e, forces de l'ordre...),
- les aider à trouver un hébergement pour elles et, le cas échéant leurs enfants,
- apporter si besoin une aide sur le plan alimentaire.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

écoute téléphonique 7j/7 - 24h/24, permanence hebdomadaire, accueil et entretiens en binôme, prise en charge de situations d'urgence hors hébergement en cas de carence (aide matérielle - argent, nourriture, vêtements... - et morale), actions de prévention dans le cadre des journées du 25 novembre et du 8 mars (conférences, expositions, spectacles...).

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

- écoute téléphonique et accueil des femmes

- actions de prévention dans le cadre des journées du 25 novembre et du 8 mars, exemples d'actions menées : conférence sur les enfants exposés aux violences intrafamiliales, ciné-tchat, exposition sur les femmes dans la chanson française, spectacle musical, pièce de théâtre...

Nouvelles actions

- groupe de parole

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- Convention avec le centre socioculturel La Balise de Concarneau, situé 5 rue du Colonel Moll



**Structure : abri côtier du pays de Quimperlé**

**Coordonnées**

Téléphone : 06/34/62/20/50

Courriel : [abricotierquimperle@gmail.com](mailto:abricotierquimperle@gmail.com)

**Personne référente lutte contre les violences**

Ensemble des bénévoles

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Quimperlé communauté

**Rôles et missions de la structure**

- Aide aux personnes victimes de violences conjugales (y compris les enfants), 24h sur 24, tous les jours (y compris les week-end et jours fériés)
- Prévention des conduites sexistes
- Sensibilisation du public et des partenaires à cette problématique

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Actions diverses et notamment : écoute téléphonique 7j/7 - 24h/24 des victimes, accueil et entretiens en binôme, actions de prévention

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

- Accueil des personnes victimes de violences conjugales et de leurs enfants en proposant : accueil téléphonique 24h/24, entretiens et accompagnement dans l'urgence (mise à l'abri) et à moyen terme, en lien avec les services publics.

- A plus long terme : mise en place d'ateliers pour aider à la reconstruction.

- Sensibilisation des partenaires, professionnels, élus, bénévoles associatifs ainsi que le grand public par des actions de prévention et d'information (notamment autour du 8 mars et 25 novembre).

- Collaboration avec le service de prévention de la communauté sur les projets relatifs aux violences intrafamiliales : participation au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et co-formations notamment.

Nouvelles actions

aide spécifique à destination des enfants pour répondre, le mieux possible, à leurs besoins fondamentaux définis par la convention internationale des droits de l'enfant

Convention(s) de partenariat signée(s) :

- convention avec Quimperlé Communauté en projet

- intégration au réseau national « solidarité femmes » en projet

**Structure : LCause Maison pour toutes**  
**Coordonnées 4, rue Ernest Renan à Brest**  
Téléphone : 02/98/46/77/31  
Courriel : [espace.lcause@gmail.com](mailto:espace.lcause@gmail.com)

**Personne référente lutte contre les violences**  
Françoise Daunay

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Territoire de Brest Métropole, principalement. Le lieu, géré par l'association Frida K, est ouvert à toutes et tous.

**Rôles et missions de la structure**

Cet espace, lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'échange et de solidarité doit faire émerger une prise de conscience collective, favoriser l'élaboration de projets, la valorisation de la création et de l'initiative. Résolument féministe, cet espace se situe sur le terrain des droits des femmes et de leurs revendications en terme d'égalité.

- Il favorise la parole des femmes, leur écoute et leur accompagnement dans leurs démarches d'émancipation.
- Il promeut l'éducation populaire grâce aux échanges des savoirs et des connaissances entre ses membres et vers l'extérieur.
- Il donne aux femmes la possibilité de prendre en compte leur corps.
- Il favorise et fait découvrir la création artistique, les activités culturelles des femmes.

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Accueil de jour, ateliers (théâtre, image de soi, musique, cuisine...), vie collective, accompagnement des femmes...

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

- Poursuite du travail engagé
- Nouvelles actions :
  - renforcer les liens avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville par la mise en place d'un réseau de référent.e.s
- Convention(s) de partenariat signée(s) :
  - convention avec la ville de Brest concernant la ressource que constitue LCause pour la ville de Brest et ses habitant.e.s



☎ 02 98 52 08 68

Fax 02 98 90 89 38

Email : [agora.justice@wanadoo.fr](mailto:agora.justice@wanadoo.fr)

**Structure : AGORA JUSTICE**

**Coordonnées 2 rue Salonique – 29 000 Quimper**

Téléphone : 02/98/52/08/68

Fax : 02/98/90/89/38

Courriel : [agora.justice@wanadoo.fr](mailto:agora.justice@wanadoo.fr)

**Personnes référentes lutte contre les violences**

l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

Sud du département, ressort du Tribunal de Grande Instance de Quimper.

L'association AGORA JUSTICE favorise une logique de proximité sur le territoire du Finistère Sud, avec des permanences délocalisées

- à Quimper : au siège de l'association (2 rue Salonique), dans les locaux de la Caisse d'allocations familiales (avenue de Ty douar) ou au bureau d'aide aux victimes au Tribunal de Grande Instance de Quimper (48 quai de l'odet)
- au Guilvinec, au Malamock (rue de Mejou Bihan)
- à Douarnenez, à la Maison Charles Tillion (18 rue Anatole France)
- à Châteaulin, à la Maison de l'Emploi (33 quai Robert Alba)
- à Concarneau, à la Maison des Association (26 rue du Maréchal Foch)
- à Quimperlé, au Point d'Accès aux Droits (4 rue Ellé)

**Rôles et missions de la structure**

AGORA JUSTICE est une association d'accompagnement des publics dans le cadre de différentes missions : aide aux victimes, accès aux droits, enquête de personnalité, enquête sociale rapide, médiation, stage de sensibilisation et de responsabilisation aux usages de produits stupéfiants, stage de citoyenneté, contrôle judiciaire socio éducatif, actions auprès du public ou des professionnel.le.s

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- 1) Accompagner les personnes victimes de violences en proposant une écoute active, des informations, la facilitation des relais, un soutien...  
→ suite à une démarche volontaire de la personne, orientée par un partenaire, les services de police ou de gendarmerie, ou une relation personnelle  
→ sur saisie du Procureur de la République, pour les situations les plus aigues ou en urgence : victimes d'atteinte grave à la personne.
- 2) Accompagner les auteurs placés sous mandats judiciaires avec un travail spécifique sur la responsabilisation, sur l'éloignement du conjoint violent, sur l'engagement de démarche de soins, sur l'insertion socioprofessionnelle, et la vigilance à la non réitération des
- 3) Contribuer à l'éloignement du conjoint violent et à la prévention de la récidive dans le cadre des permanences d'orientation pénale
- 4) Sensibiliser le public pour une évolution de la perception des violences et des comportements
- 5) Prévention auprès des plus jeunes: intervention en partenariat avec le Conseil départemental d'accès aux droits auprès du public scolaire sur les violences faites aux femmes, consultations d'avocats gratuites pour les jeunes de moins de 25 ans à l'association.
- 6) Actions auprès de professionnel.le.s et des élu.e.s afin de mutualiser les expériences, mettre en commun l'analyse,

se doter d'outils communs et faire évoluer les pratiques.

- 7) Participation aux commissions, réseaux, recherches, comité de pilotage et de suivis sur les questions des violences faites aux femmes, afin de poursuivre la réflexion et la logique de mutualisation.

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé

- Poursuite de l'accompagnement des victimes notamment dans le cadre du bureau d'aide aux victimes au Tribunal de Grande Instance
- Développement de la permanence de soutien psychologique à AGORA, dédiée spécifiquement aux personnes victimes (dont les victimes de violences intra familiales)
- Poursuite des suivis socio judiciaire des auteurs
- Poursuite du travail de sensibilisation des professionnel.le.s et du grand public notamment les jeunes (action « à la rencontre des acteurs de la justice et des droits », festival du film judiciaire etc...)
- Développement du travail de partenariat sur les questions des violences intrafamiliales (groupe de travail, mutualisation, réflexion....)

Nouvelles actions :

- Mettre en œuvre et accompagner le dispositif Téléphone Grave danger : évaluation du danger, suivi des situations en urgence, rapport au parquet, relais avec les partenaires.
- Mettre en œuvre et accompagner la convention main courantes – procès-verbaux de renseignements judiciaires : pour les femmes victimes de violences conjugales qui signalent des faits de violence, mais ne souhaitent pas ou ne peuvent pas porter plainte → démarche proactive afin de les accompagner
- Amélioration des dispositifs visant à la réparation
- Collaborer à l'harmonisation des droits et développement des droits des personnes les plus vulnérables et généraliser une démarche proactive auprès de ce public.

Convention(s) de partenariat signée(s)

L'association AGORA JUSTICE a aussi à son actif plus d'une vingtaine de conventions de partenariats **au niveau local** et notamment :

- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère signée, le 9 juin 2015
- Chefs de juridiction et greffes → Bureau Aide Victime
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) → Promouvoir les espaces de médiation, proposer des actions de formation aux professionnel.le.s de la CAF, soutenir l'aide aux victimes et l'accès aux droits,
- Conseil départemental → Proposer un espace de parole et d'information aux professionnel.le.s qui peuvent être confronté.e.s à des situations difficiles sur le lieu de travail
- Hôpital → Proposer un espace de parole et d'information aux professionnel.le.s qui peuvent être confronté.e.s à des situations difficiles sur le lieu de travail
- Emergence → Garantir une équité de service sur le département
- Etc...

L'association AGORA JUSTICE s'inscrit dans le cadre d'une quinzaine de **conventions nationales distinctes** conclues par deux fédérations « INAVEM » et « Citoyens et justice » :

- Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM)
  - Education Nationale, lutte contre la violence en milieu scolaire
  - jeunesse et sport, lutte contre les violences en milieu sportif
- Citoyens et Justice
  - Centre National d'Information des Droits des Femmes et des Familles, produire réflexions et actions
  - Protection Judiciaire de la Jeunesse, développer les actions de réparation en faveur de la jeunesse
  - administration pénitentiaire, promouvoir alternatives et mesures dans le pré et le post-sentenciel



**Structure : EMERGENCE**

**Coordonnées 56 rue Bruat à Brest**

Téléphone : 02/98/33/83/83

Fax : 02/98/33/83/84

Courriel : [emergence-brest@wanadoo.fr](mailto:emergence-brest@wanadoo.fr)

**Personnes référentes lutte contre les violences**

Monsieur Pouliquen et Madame Moffront, membres du service d'aide aux victimes

**Territoire d'intervention (départemental, local, préciser les lieux) :**

- départemental concernant la majorité des actions de l'association relatives à la lutte contre la récidive et à la réinsertion des auteurs
- le nord du département (ressort du Tribunal de Grande Instance de Brest) concernant les autres missions

**Rôles et missions de la structure**

- aide aux victimes proposée à toute personne estimant avoir subi une infraction, à fortiori aux femmes exposées à des violences
- accompagnement psychologique proposé dans divers cadres, à l'attention des victimes et des auteurs
- actions en faveur de la prévention et de la lutte contre la récidive

**Actions existantes dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes**

- écoute, soutien, information et orientation des victimes
- enquêtes sociales (victimes et auteurs)
- enquêtes de personnalité
- enquêtes préalables à l'octroi d'un Téléphone Grave Danger
- médiations pénales
- actions dans le cadre du Conseil Départemental d'Accès au Droit (accès à un avocat, action de sensibilisation en établissements scolaires)
- stages de citoyenneté
- contrôles judiciaires socio-éducatifs
- accompagnement par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- chantier d'insertion
- maintien des liens familiaux
- soutien psychologique

**Engagement(s) dans le cadre du protocole départemental :**

Poursuite du travail engagé  
Cf. supra

Nouvelles actions :  
Sous réserve des moyens alloués à l'association, souhait de développer les modalités d'intervention du service d'aide aux victimes, multiplier les possibilités de soutien psychologique, renforcer les partenariats avec les autres acteurs concernés par la problématique des violences faites aux femmes.

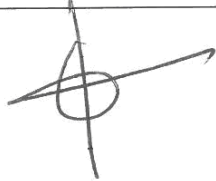
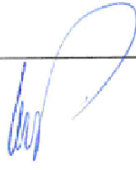

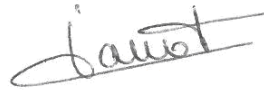


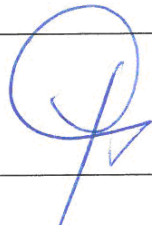
Convention(s) de partenariat signée(s)  
- convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, signée le 9 mars 2015  
- convention concernant la mise en œuvre du système de télé-protection d'alerte grave danger dans le département du Finistère signée, le 9 juin 2015




**SIGNATURES**

Organismes publics et institutions




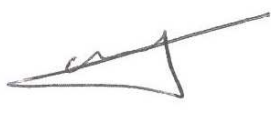
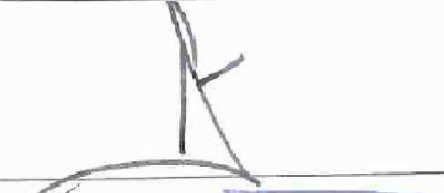
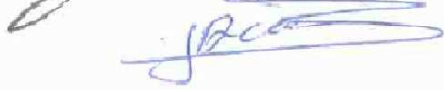
**Services de l'Etat et de la Justice en Finistère**

<p><b>Préfecture</b> Mr le Préfet du Finistère</p>	
<p><b>Direction Départementale de la Sécurité Publique</b> Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique</p>	
<p><b>Groupeement de gendarmerie départementale</b> Mr le Commandant du groupeement de la gendarmerie départementale</p>	
<p><b>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation</b> Mme la Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation – responsable de l'antenne de Quimper (17 JANVIER)</p>	<p>P6 de DFSP: P 29</p> 
<p><b>Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse</b> Mr le Directeur</p>	
<p><b>Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale</b> Mme la Directrice – Inspectrice d'Académie</p>	
<p><b>Direction Départementale de la Cohésion Sociale</b> Mr le Directeur</p>	




**Collectivités territoriales**

<p><b>Conseil départemental du Finistère</b> Mr le Vice-président – Président de la Commission Solidarités, Enfance, Famille</p>	
<p><b>Brest Métropole</b> Mme l'Adjointe au Maire de Brest en charge de l'égalité femmes-hommes</p>	
<p><b>Concarneau Cornouaille Agglomération</b> Mr le Vice-président en charge de la cohésion Sociale</p>	
<p><b>Morlaix Communauté</b> Mr le Président</p>	
<p><b>Quimperlé Communauté</b> Mr le Président</p>	
<p><b>Ville de Douarnenez</b> Mr l'Adjoint au Maire de Douarnenez en charge des affaires sociales</p>	
<p><b>Ville de Landerneau</b> Mme l'Adjointe au Maire de Landerneau, déléguée aux solidarités</p>	
<p><b>Ville de Quimper</b> Mme la Conseillère municipale déléguée à la tranquillité publique, aux relations avec la police et la justice</p>	
<p><b>Ville de Landivisiau</b> Mme la Maire</p>	

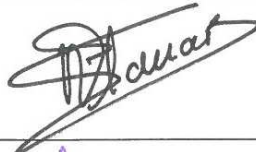



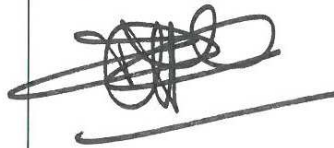

**Organismes publics**

<b>Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé</b> Mr le Directeur	
<b>Caisse d'allocations familiales du Finistère</b> Mr le Directeur adjoint	
<b>Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille</b> Mme la Responsable du département qualité et gestion des risques - Directrice déléguée à la relation et aux droits des usagers	
<b>Centre Hospitalier des pays de Morlaix</b> Mme la Responsable du service social	
<b>Unité d'Accueil des Victimes du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest</b> Mr le Directeur général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest	
<b>Université de Bretagne Occidentale</b> Mr le premier Vice-président	

**Structures du secteur hébergement – logement**

<b>Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Finistère</b> Mme la Présidente	
<b>Association pour l'Animation et la Gestion de l'Emploi et de l'Hébergement en Bretagne</b> Mr le Président	
<b>la Fondation Massé Trévidy</b> Mme la Directrice adjointe CADA L'Escale	

Associations

<p><b>Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Finistère</b> Mme la Présidente</p>	
<p><b>Planning Familial du Finistère</b> Mmes les Coprésidentes</p>	
<p><b>Abri Côtier urgence femmes de Concarneau</b> Mme la Présidente</p>	
<p><b>Abri Côtier du pays de Quimperlé</b> Mme la Représentante</p>	
<p><b>LCause Maison pour toutes, gérée par l'association Frida K</b> Mme la Présidente</p>	
<p><b>AGORA-JUSTICE</b> Mr le Président</p>	
<p><b>Emergence</b> Mr le Président</p>	